

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

www.btvcontrol.be

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Brussel / Bruxelles, Ruisbroeksesteenweg 75, 1190 BRUSSEL T: 02 230 81 82. E: btv.brussel@btvcontrol.be

Rapport N°:

0504-170124-06

Date du contrôle :

24/01/2017

Visualisation de l'installation

Extra date du contrôle

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE

IMMO DESIGN A.M. (Appartement 1.1 - 1er.

L'INSTALLATION : Etage

Etage) RUE VAN SOUST 18

1070 BRUXELLES

PROPRIETAIRE:

IMMO DESIGN A.M. (Appartement 1.1 - 1er.

Etage)

Adresse:

RUE VAN SOUST 18

1070 BRUXELLES

DEMANDEUR:

AYDIN BIROL

Adresse:

RUE DES FRÈRES STERCK 6

7160 PIETON

INSTALLATEUR:

AYDIN BIROL

Adresse:

straat 109 bus

RUE DES FRÈRES STERCK 6

7160 PIETON

TVA ou CI:

EAN:

Compteur n°

32672280

Index:

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :

Nouvelle installation /

Début travaux fondations :

Après 01/10/81

Raccordement tension:

Mono 230V

Câble aliment. tableau princ. : Type électrode de terre :

Facteurs d'influences externes :

4 x 10 mm²

Type electrode de terre

Boucle

Nombre de tableaux :

2

Installation électrique :

Type des locaux:

Après 01/10/81

Appartement

RGIE art.:

86

Protection raccordement:

Max.40 A

Inter. gén. : type : Nombre de circuits term. : 2p 40A/300mA

Schéma :

20 TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant :

RGIE art. 270,

Type de contrôle :

Examen de conformité

MESURES:

RA:

4 Ohm

RI tot

1 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

1 Les appareils d'éclairages ne sont pas (tous) encore installés.

Conclusion L'installation est conforme.

Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.

Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés.

L'installation doit être vérifiée avant le 24/01/2042 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

SIBELBA-OFC

L'agent-visiteur

0504 CHRISTIAN DOYE

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas

Le contrôle de l'état (fixations, détérioration....) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les ∑ b) interrupteurs, les socies de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition.

Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test

Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil

Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socies de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens

Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des blens

Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ; Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;

Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions,

de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité;

Il y obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions importantes de l'installation, faites recontrôler de nouveau.

ETAPE 3

Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 24/01/2042.

ETAPE 4

BTV Brussel / Bruxelles reste à votre service pour les contrôles nécessaires.



Beter Zeker. Bien Sûr.

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Schémas









